



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mmes Fabienne COSTEDOAT-DIU, Marlène LE DIEU DE VILLE et M. Michel LABOURDETTE

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : FOURNITURE, DEPLOIEMENT ET MAINTENANCE
DE COPIEURS NUMERIQUES EN LOCATION MAINTENANCE POUR LE GROUPEMENT DE
COMMANDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET SES
COMMUNES MEMBRES- AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER
L'AVENANT N° 2**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 10 octobre 2017 pour une remise des offres le 15 novembre 2017.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 avec les organismes suivants : communauté de communes de Lacq-Orthez, communes de Lanneplaa, Bonnut, Monein.

Le marché a été attribué puis notifié le 1^{er} janvier 2018 à la société **ACTUEL BURO** (64300 Orthez) dans le cadre d'un marché d'une durée de cinq ans pour un montant estimatif de 409 911,30 € HT.

Le marché a fait l'objet d'un précédent avenant n°1 qui visait à mettre à disposition un copieur noir 25 ppm reconditionné dans les conditions prévues au marché (cf. BPU = loyer trimestriel : 152,50 € HT + cout copie) jusqu'à la fin du marché (31/12/2022).

Le marché devait prendre fin en décembre 2022, avec par la suite la mise en œuvre d'un nouveau groupement de commande destiné à la fourniture, au déploiement et à la maintenance de copieurs numériques en location maintenance, celui-ci devant intervenir début d'année 2023.

Cependant, compte tenu de l'ouverture de ce nouveau groupement de commande à davantage de communes, à la variété des besoins de celles-ci et pour faire face à des éventuels problèmes de disponibilité de matériels au regard du contexte actuel, il est nécessaire de décaler l'exécution du nouveau marché.

Le présent avenant n° 2 vise donc à prévoir une prolongation, de quatre mois, soit jusqu'au 30 avril 2023, de l'exécution des prestations par la société ACTUEL BURO.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 2.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice

Patrice LAURENT

